

SIEA DES DEUX RIVES

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL

DU LUNDI 31 AOUT 2026 à 18h00



ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal de la séance du 30 juillet 2026
- Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) Service eau potable – exercice 2025
- Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité de service (RPQS) Service assainissement collectif – exercice 2025

Monsieur le Président Didier AUDOIT déclare la séance ouverte à 18h00 et constate que le quorum est atteint (11 membres présents et 2 procurations).

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Caroline HUGELMANN (St Pierre de Bat), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE ; Eric ROBLAIN (Cérons) donne procuration à Pascal TOITOT

Absents (2) : André BOYER (Cardan) ; Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne - excusé)

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Mme Nathalie FAUGERE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Assistait également à cette séance Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 30 juillet 2026 est validé à l'unanimité.

Monsieur le président Didier AUDOIT rappelle que les projets de délibérations ont été envoyés préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance.

DELIBERATIONS

Flavie REMAUT et Didier AUDOIT présentent les 2 rapports sur le prix et qualité de service (RPQS) exercice 2025 pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le président procède ensuite à la lecture des 2 délibérations et les soumet au vote

* * *

Délibération 33-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 31 août, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Caroline HUGELMANN (St Pierre de Bat), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE ; Eric ROBLAIN (Cérons) donne procuration à Pascal TOITOT

Absents (2) : André BOYER (Cardan) ; Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)

Secrétaire de séance : Nathalie FAUGERE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT (hors CDC)

Suffrages exprimés : 13 (11+2 procurations)

33-2026_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2025– Service eau potable

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation de ces rapports le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable du SIEA des 2 Rives
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

* * *

Délibération 34-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 31 août, à 18h00, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Thierry FERNANDEZ (Béguey), Bernard DREAU (Cadillac sur Garonne), Léonus JUVENAL (Cadillac sur Garonne), Nathalie FAUGERE (Escoussans), Pascal TOITOT (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Didier AUDOIT (Rions), Caroline HUGELMANN (St Pierre de Bat), Christine MAXIME (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE ; Eric ROBLAIN (Cérons) donne procuration à Pascal TOITOT

Absents (2) : André BOYER (Cardan) ; Jérôme TAINGUY (CDC Convergence Garonne)

Secrétaire de séance : Nathalie FAUGERE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT (hors CDC)

Suffrages exprimés : 13 (11+2 procurations)

34-2026_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2025– Service assainissement collectif

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation de ces rapports le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif du SIEA des 2 Rives
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Pas d'informations diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.

Pas d'autre questions.

La séance est levée à 19h50

M. AUDOIT Didier (Rions) - Président



Mme FAUGERE Nathalie (Escoussans) – secrétaire de séance

